

BALADE URBAINE

Comité de quartier Beausoleil-Montplaisant

29/07/2025

En présence de M. LALOY, Maire de Cusset

M. BAFOIL, Adjoint délégué aux Comités de quartiers

Mme Annie DAVID, Messieurs Jean CARTERON, Frédéric SAINT-PAUL, Conseillers municipaux

M. TAIEL, président du Comité de quartier Beausoleil-Montplaisant, accompagné par Monsieur Michel RICOSSET

Mme RODERE, représentante Allier Habitat

M. HMIMSA, Responsable du Centre Technique Municipal

M. CIVALLERO, Policier Municipal

De Monsieur LORUT, Président de l'Association Mère des Comités de quartier, et des membres du bureau du Comité de quartier Beausoleil-Montplaisant.

Le rendez-vous avait lieu à 17h00 au niveau du parking sur le haut de la rue Henri Dunant (lotissement Champs Moreaux).

La balade débute par l'inquiétude d'une riveraine sur la présence d'une feuille blanche dans sa boîte aux lettres sachant qu'un cambriolage a déjà eu lieu au 1 rue Georges Sand. Monsieur le Maire invite les riverains à contacter la police municipale pour signaler toute anomalie. Des rondes seront programmées plus régulièrement dans le quartier.

Cette discussion se poursuit par la volonté de déployer le dispositif « voisins vigilants » au sein du quartier. C'est un dispositif communautaire. Il convient de consulter les riverains pour savoir si tout le monde est d'accord. Un référent doit être nommé, c'est lui qui sera en lien avec la police. Il pourrait être intéressant de nommer un référent sur des secteurs spécifiques (Champs Moreaux, Champcourt...).

Actuellement, le système de vidéoprotection urbaine compte 40 caméras. Monsieur le Maire informe que la Ville est en lien avec le prestataire de la vidéoprotection pour voir la possibilité d'installer et d'utiliser de caméras mobiles connectées qui pourraient permettre de surveiller justement des secteurs spécifiques sur une durée définie.

Au niveau des transports scolaires, plusieurs familles résident au sein du lotissement des Champs Moreaux, l'arrêt de bus est loin et le déplacement à pied sur la route de Paris est dangereux surtout en période hivernale. **Il conviendrait de faire remonter le nombre d'enfants concernés** et peut-être envisager le déplacement d'un arrêt déjà existant et très peu fréquenté (arrêt du bicentenaire ?). **Après réception des chiffres, la Ville prendra contact avec le service transport compétent (Région/Vichy-Communauté).**

Nous descendons la rue Henri Dunant, en passant par la rue George Sand et direction Route de Paris.

Rue Henri Dunant :

- Mauvaises herbes sur les trottoirs : il convient de rappeler aux riverains que chacun doit entretenir le trottoir devant chez lui en toute saison (arrêté municipal n°2022.088).
Le service des espaces verts assure à minima un passage annuel dans tous les quartiers.
- Les herbes hautes au niveau du STOP (intersection route de Paris) et le stationnement de véhicules imposants sur le côté gênent la visibilité pour sortir (automobilistes et deux-roues).
- Végétation très envahissante constatée au n°13 suite au défaut d'entretien par l'habitant, les ronces, branches et autres... envahissent les voisins en mitoyenneté. Un rappel des bonnes pratiques sera fait par courrier émanant de la Municipalité. En cas de non-action à la suite du courrier, un conciliateur de justice peut intervenir pour trouver une solution à l'amiable au conflit de voisinage.
- Stationnement : rien à signaler.
- Nettoyer l'angle au stop à droite – service espaces verts.

Angle rues Henri Dunant et Georges Sand :

- Deux hauts sapins dominants et légèrement penchants sur l'angle de l'espace public inquiètent les habitations proches. Le service des espaces verts se rendra sur place pour faire un diagnostic. Ils jugeront la nécessité de les étêter.

Route de Paris :

- Programmer un passage de la balayeuse pour les résidus de gravillons suite aux diverses reprises voirie.
- Il convient de couper les herbes hautes tout le long de la route et ce jusqu'au rond-point.
- Création d'une véritable piste cyclable dans le cadre de la réfection complète de la Route de Paris (entrée de ville jusqu'à la rue Cureyras) dans un premier temps, puis dans un deuxième temps, liaison jusqu'à Creuzier-le-Neuf en lien Vichy-Communauté.
Etudes en 2026 et réalisations 2027-2028.
Opération estimée à environ 2 millions d'euros.
- Bac à compost un peu loin pour le lotissement mais chacun à un jardin et parfois même son propre composteur.

Nous revenons sur nos pas pour prendre le chemin communal menant au chemin des Champs Moreaux.

La Ville a été contraint de supprimer les rochers qui obstrués le chemin car il existe un acte notarié donnant droit de passage au chatelain.

Les riverains constatent que de plus en plus de véhicules utilisent ce chemin pour rejoindre le chemin des Champs Moreaux - chemin des pervenches (matin et soir) et plus particulièrement un camion de poubelle qui engendre des dégradations sur le chemin. Les automobilistes emprunteraient également le sens interdit proche de l'établissement « Cusset décapage », rue des Boulares, les contrôles devront être réalisés par la Police Municipale.

Il a été convenu que ce chemin resterait en l'état afin de ne pas inciter le passage.

Des déchets verts sont déposés sauvagement au pied des arbres sur la droite du chemin.

Nous arrivons au niveau du chemin des champs Moreaux. Sur la droite, les haies volumineuses ont besoin d'être taillées par le service des espaces verts avec l'épareuse. Les fossés devront également être entretenus.

Autres constatations et doléances recensées lors de la balade urbaine :

Zone artisanale :

- une augmentation du trafic routier.

Rue Jacques Monod :

- Présence de chenilles processionnaires sur la placette entre le n°10 et le n°14.

Chemin des eaux vives :

- Très peu de débit internet et toujours pas de fibre. Monsieur le maire informe qu'Orange a trouvé un arrangement pour déployer la fibre en fin d'année.

Doléances recensées et transmises par le CDQ :

Rue Georges Billy :

- Nids de poule ;
- Nombreux déchets (dépôts sauvages et canettes) ;
- Poteau EDF ?
- Rafraîchissement du poste EDF.

Rue Sarailier :

- Canettes et autres déchets dans les fossés ;
- Vitesse excessive des artisans en direction de la zone artisanale ;
- Passage de poids lourds.

Fin de la balade à 18h00.

Nous reprenons les véhicules et deux-roues pour nous rendre sur le parking du bowling où nous attendent des boissons et apéritifs offerts par la Municipalité.